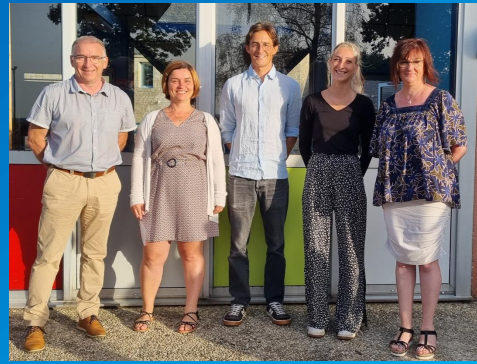


AU FIL DES MOIS



BULLETIN MUNICIPAL
Juillet – Août
Septembre – Octobre 2023



CYCLO CROSS

LE DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2023



ENTRÉE 5€
(AVEC TOMBOLA GRATUITE)

BOIS DE COET EN FAO

12H45 : ÉCOLE DE VÉLO
13H45 : MINIMES
14H30 : CADETS
15H30 : ESPOIRS – SENIORS – JUNIORS – DAMES

CONTRÔLE DES ÉPREUVES
PAR L'UC INGUINIEL

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
Org. : COMITÉ DES FÊTES DE SÉGLIEN



AGENDA

CYCLO CROSS DU COMITÉ DES FÊTES :
LE SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2023

VCEUX DE LA MUNICIPALITÉ :
LE SAMEDI 13 JANVIER 2024 A 11H A LA SALLE Jean FICHET

REPAS DE L'AMICALE LAÏQUE :
LE SAMEDI 10 FÉVRIER 2024 A LA SALLE Jean FICHET

REPAS JARRET/FRITES DE LA DIANE SÉGLIENNAISE :
LE SAMEDI 9 MARS 2024 A LA SALLE Jean FICHET

SOMMAIRE



**VIE COMMUNALE
EDITO PAGE 3**



**VIE SCOLAIRE
PAGE 14**



**VIE ASSOCIATIVE
PAGE 15**



**VIE LOCALE
PAGE 17**

**MAIRIE
1, Rue Yves LE CALVE
56160 SEGLIEN
Tél: 02-97-28- 00-66
Email: mairie@seglien.bzh
www.seglien.fr**

Édito

L'édito de ce nouveau bulletin municipal se devait (normalement) de vous informer sur plusieurs dossiers en cours sur la commune de SÉGLIEN.

Suite au passage de la tempête CIARAN qui a balayé toute la Bretagne dans la nuit du 1er au 2 novembre 2023, nous nous devons de vous relater la chronologie des faits et les différentes décisions prises par vos élu.e.s suite aux conséquences de ce phénomène météorologique impressionnant.



STANGUEN



TRESCOËT



GROËZ-COËT

Les faits

Suite aux puissantes rafales de vent, la totalité des habitations de SÉGLIEN s'est retrouvée dépourvue de courant le jeudi 2 novembre.

Sans électricité et sans réseau téléphonique, si le secrétariat de la mairie est resté ouvert le jeudi matin, la décision a été prise qu'il était inutile de le maintenir en l'état pour l'après-midi et le vendredi.

À la levée du jour, les services techniques et les élu.e.s se sont organisé.e.s pour commencer à déblayer les routes communales endommagées par la chute de nombreux arbres et grosses branches.

Dès le jeudi matin, accompagné de Patrick POMME, adjoint au maire, nous avons circulé sur l'ensemble du réseau routier communal pour constater les dégâts mais aussi et surtout pour apporter notre soutien aux habitant.e.s. Puisque sans électricité, ni chauffage et sans moyen de communication, la situation était délicate.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du conseil municipal mais également les employés communaux pour leurs nombreuses interventions.

J'apporte aussi toute ma reconnaissance aux habitant.e.s de la commune (actifs.ves et retraité.e.s) qui ont spontanément donné de leur temps pour dégager toutes les routes communales. J'ai eu l'occasion de vous voir à l'oeuvre en dégageant les axes par tout moyen à votre disposition (déblayage, nettoyage, passage du souffleur même sur les routes départementales ...). **MERCI.**

Merci appuyé et avec force aussi à tous les exploitant.e.s agricoles et les artisans qui, muni.e.s de tronçonneuses, de tracteurs et d'engins télescopiques, ont fourni un travail considérable.

Résultat de votre aide plus que précieuse : 99% des axes communaux dégagés le jeudi en soirée !
Un véritable exploit à mettre à votre crédit vu l'ampleur des travaux à réaliser.

Du côté de vos élu.e.s, il a fallu ensuite gérer du mieux possible la situation. Je rappelle que dans le bourg, l'électricité n'est revenue qu'en fin d'après-midi le samedi 4 novembre. De nouveau sur le pont le lundi 6 novembre, nous avons vérifié l'état des installations communales et en particulier celles au complexe sportif. Après concertation et afin de vous aider au mieux, les dispositifs suivants ont été décidés :

- mise à disposition du vestiaire collectif « visiteurs » et du vestiaire individuel « arbitre » au terrain des sports afin de vous donner la possibilité de prendre des douches chaudes
- en accord avec le président et les membres du bureau de l'ES SEGLIEN Foot que nous remercions à nouveau, possibilité pour vous d'utiliser le lave-linge et le sèche-linge au terrain des sports
- mise à disposition du club-house (toujours au terrain des sports), pièce chauffée avec possibilité de recharger vos téléphones portables, tablettes numériques, ordinateurs portables ...
- mise en place d'un code WI-FI pour l'accès à Internet pour celles et ceux qui souhaitent se connecter (lecture ou envoi de mails ...)

Certes, nous avons bien conscience que tout est perfectible en pareille situation mais pensons légitimement aussi avoir essayé au maximum de vous apporter notre soutien tant matériel, physique que moral.

Les conséquences

Comme indiqué supra, les réseaux électrique et téléphonique ont été très durement et durablement touchés suite au passage de la tempête CIARAN.

- sur le réseau électrique :

Face à cette tempête qui a touché tout particulièrement la Bretagne, la société ÉNÉDIS a mobilisé des moyens humains et matériels exceptionnels. La force du vent a causé des dégâts majeurs sur les lignes électriques voire des matériels détruits (fils à terre, poteaux cassés, postes de distribution écrasés ...). Les fortes pluies ont également détrempé les sols rendant l'accès difficile aux véhicules dans les zones impactées.

Je tiens à ce stade à remercier l'ensemble des employé.e.s de cette société qui ont été mobilisé.e.s afin de nous venir en aide. On sait que leurs tâches n'étaient pas aisées vu le nombre conséquent d'interventions à réaliser. En d'autres termes, certains villages n'ont malheureusement pas pu être alimentés en électricité dans des délais raisonnables.

Dans la mesure de nos capacités, nous avons contacté quotidiennement ÉNÉDIS afin de leur signifier les points durs qu'il restait à réparer sur la commune.

Ainsi, nous avons bien conscience que pour certain.e.s d'entre vous le temps a paru et a été long : rester 10 jours sans électricité était devenu anxiogène pour vous même si nous avons fait le maximum pour alerter ÉNÉDIS très régulièrement et tenter de réduire les délais.

Je pense principalement aux villages de GUERGOMEL, KERLAN, KERMACHELOT, KERMADIO et PURIT et dans une moindre mesure BODÉVO. On mesure bien que l'attente vous a paru interminable mais on tient néanmoins à vous remercier aussi pour votre compréhension même si parfois pour certain.e.s d'entre vous le dépit, le désarroi voire la colère verbale ont pris le dessus. On a tenté de rester en contact avec vous par visite sur site, échange téléphonique ou de SMS.

- sur le réseau téléphonique :

Vous l'avez sans doute constaté par vous même : le réseau téléphonique est en majeure partie Hors Service sur la commune. Si cette constatation est générale sur un très grand nombre de communes, sans rien vous cacher, le retour à une situation dite normale va être long et même TRÈS long.

Lors de nos visites sur les voies communales, nous avons constaté des dégâts matériels considérables : fils arrachés, poteaux couchés ou cassés, câbles cassés, armoires défectueuses ...

Le vendredi 10 novembre après-midi, nous avons assisté par visio-conférence à une réunion regroupant Mme la sous-préfète de PONTIVY, les responsables des opérateurs téléphoniques et les élu.e.s.

On nous a confirmé que l'antenne téléphonique de KERLAN était Hors Service. Fort heureusement, la société Orange a été assez réactive et cette antenne est à nouveau opérationnelle.

M. Yann AYRAL, directeur chez Orange des relations avec les collectivités locales du Morbihan nous a clairement précisé que les travaux de réparation vont prendre un temps très conséquent et que le réseau ne sera pas complètement opérationnel avant des mois.

Avec les services techniques de la commune et l'ensemble des élu.e.s, nous avons déjà commencé un recensement exhaustif de tous les dommages sur le réseau. Toutes les données collectées vont être signalées directement sur internet via le site [signal-reseaux.orange.fr](https://dommages-reseaux.orange.fr)

Pour les abonné.e.s, il existe également le site <https://dommages-reseaux.orange.fr> sans besoin de s'identifier.

Parallèlement, il est important que, si vous êtes en panne de téléphonie et/ou d'internet, vous vous signaliez auprès du service « clients » de votre opérateur commercial.

- sur l'utilisation des chemins de randonnée

Vu le nombre d'arbres et de branches cassé.e.s, couché.e.s ou menaçant de le faire, nous vous recommandons de ne pas utiliser en l'état actuel de la situation ces chemins. Nous nous efforcerons de les rendre praticables pour la saison 2024 mais vu les travaux conséquents à réaliser, le moment venu, nous lancerons un appel aux bonnes volontés afin de venir nous aider à sécuriser le linéaire dédié à cette pratique.



TREUZAR



MONTJOIE



COÛT-RIVALAIN

À la suite du passage de la tempête CIARAN, je veux à nouveau souligner cette solidarité communale qui vous caractérise toutes et tous et qui vous honore. Vous avez à nouveau prouvé que vous êtes toujours prêt.e.s, si le contexte le requiert, à mettre en place ces notions d'aide, de soutien et de partage.

Félicitations et sincères remerciements

Laurent GANIVET

À notre demande, nous avons reçu les représentants de la Société EDF Renouvelables qui a en gestion l'actuel parc éolien de Trescoët.

Si le projet de repowering (changer les éoliennes existantes par d'autres de plus grande performance pour produire plus) est bien toujours d'actualité, EDF Renouvelables est amené à ré-étudier la solution initialement prévue (*voir bulletin municipal de Mars - Avril - Mai - Juin 2021*) car depuis 2 années, la filière éolienne doit faire face à des évolutions significatives des coûts de construction et de disponibilité des modèles de turbines.

Vous trouverez ci-après les informations reçues et le nouveau calendrier programmé.

Le projet adapté: une éolienne en moins et des rotors plus grands

Nouveau emplacement identique à celui présenté en Conseil Communal en Mai 2021... mais avec une éolienne en moins.

Hauteur bout de pale des futures éoliennes telles qu'elles étaient prévues (165 m bdp)

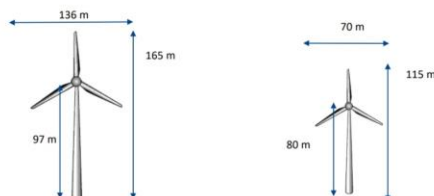
Dépense d'un dossier de modification de l'Arrêté obtenu en 2021 pour :

- 1) passer de 5 à 4 éoliennes
- 2) augmenter leurs Diamètres à 136m

NOTA : 5 éoliennes de 136m de diamètre de rotor se dérangeraient l'une avec l'autre (effet de sillage) emmenant des pertes de production significatives.



	Projet futur	Le Parc Actuel
Eoliennes	4	6
Hauteurs	Nacelle à 97 m Haut de pale à 165 m	Nacelle à 80m Haut de pale à 115 m
Puissance	16,8 MW	9 MW
Production	30 GWh	16 GWh
Consommation	14 000 personnes	7 600 personnes
Habitation la plus proche	510 m	405 m



Le Nouveau Calendrier Proposé



CONCERTATION PUBLIQUE
ZONES D'ACCÉLÉRATION DE
LA PRODUCTION DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES (ZAEnR)



Consultation publique sur l'identification des Zones d'Accélération de la production des Energies Renouvelables (ZAEnR)

La commune de Séglien lance une concertation publique afin d'identifier les zones d'accélération pouvant potentiellement accueillir des projets de production d'énergies renouvelables (ENR) sur son territoire. Tous les habitants peuvent y contribuer jusqu'au 11 décembre 2023 inclus.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables demande aux communes d'identifier, avant le 31 décembre 2023 et après concertation, des zones d'accélération pouvant potentiellement accueillir des projets d'énergies renouvelables. L'objectif est notamment de simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie sur les zones ainsi identifiées.

A l'issue de la concertation, ces zones d'accélération seront soumises au conseil municipal le 11 Décembre 2023.

Les zones d'accélération identifiées ne sont pas des zones exclusives. D'autres projets pourront être autorisés en dehors de ces zones.

Comment participer ?

La commune doit délibérer avant la fin de l'année pour transmettre au Préfet ses choix en matière de zones d'accélération. A cette fin, nous vous proposons de nous faire part de vos remarques ou observations afin que nous puissions finaliser le choix des zones. Nous vous invitons à participer :

- 🕒 Via le [formulaire de contact](https://seglien.fr/fr/) sur le site <https://seglien.fr/fr/>
- 🕒 en nous envoyant un courriel à l'adresse mail suivante : mairie@seglien.bzh
- 🕒 Par courrier à :Mairie de Séglien, 1 Rue Yves Le Calvé - 56160 Séglien

Travaux à la mairie

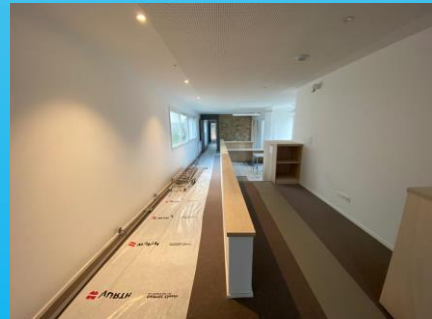


Les travaux de rénovation-extension de la mairie touchent presque à leurs fins. En effet, nous sommes entrés dans la phase dite de « réception des travaux ». Cela signifie qu'accompagnés de Yohan LORAND, maître d'oeuvre en charge du dossier, vos élu.e.s ont dressé une liste exhaustive de réserves qu'il va falloir lever dans leur intégralité pour réceptionner définitivement les travaux.

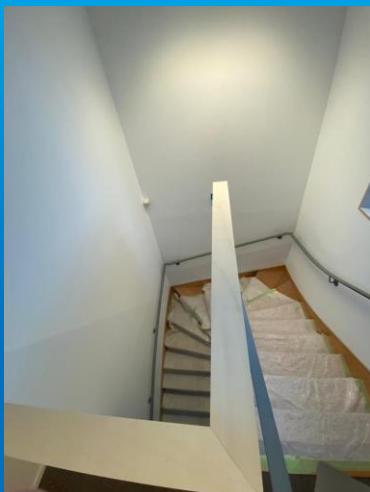
Sauf modification expresse, la date de basculement de la téléphonie, de l'internet et de la reprographie a été arrêtée au vendredi 8 décembre 2023.

Cela sous-entend que ce jour là, le secrétariat de la mairie, délocalisé depuis 1 année ½ à la salle bleue multifonctions, sera fermé pour cause de déménagement informatique. Le déménagement physique aura bien évidemment commencé en amont.

Nous sommes donc en mesure de vous annoncer que la « nouvelle » mairie devrait être opérationnelle et prête à vous accueillir à compter du lundi 11 décembre 2023.



Désireux de prendre le temps de s'imprégner des lieux, de bien comprendre les fonctionnalités, de trouver un bon rythme de croisière quant à son utilisation et considérant le mois de décembre comme une période de l'année incertaine d'un point de vue météorologique, vos élu.e.s ont décidé à l'unanimité lors du conseil municipal du 30 octobre 2023 que l'inauguration officielle de la mairie aura lieu fin du printemps - début de l'été 2024. Vous y serez d'ailleurs bien évidemment toutes et tous invité.e.s en temps voulu puisque cet événement sera marquant pour notre commune et ses habitant.e.s à qui ce nouveau bâtiment est destiné.



La DECI se définit comme l'ensemble des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie.

Ces aménagements sont appelés Point d'Eau Incendie – PEI. Ce sont généralement des poteaux ou des bouches d'incendie, raccordé.e.s au réseau d'eau potable sous pression et des réserves naturelles ou artificielles.

L'article L.2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – crée la police administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du maire. A ce titre, celui-ci doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre.

Ainsi, au sens de la loi, la DECI revêt à la fois le caractère d'une police spéciale et d'un service public. Elle est prioritairement réservée au Service Départemental d'Incendie et de Secours – SDIS. Les poteaux et les bouches d'incendie, les réserves et les aires d'aspiration, doivent rester libres de toute entrave, pour permettre l'alimentation des véhicules de lutte contre l'incendie et l'action des sapeurs-pompiers.

Le SDIS doit disposer, en tout lieu et en tout temps, des ressources en eau nécessaires à l'accomplissement de ses missions. La connaissance permanente de leurs caractéristiques (emplacement, capacités hydrauliques, disponibilité) doit être la plus exhaustive et actualisée possible pour que les moyens à engager et les procédures opérationnelles soient adaptées.

Le mercredi 4 octobre, vos élu.e.s ont assisté à une réunion au siège de PONTIVY Communauté organisée par le SDIS 56 et ayant trait à la mise en place sur chaque commune d'une DECI consolidée et mise à jour et à l'amélioration et à l'intégration de données cartographiques la concernant.

En ce qui concerne la commune de SÉGLIEN, si les poteaux ou bouches d'incendie sur le domaine public sont valablement bien recensés, nous avons le souhait de répertorier exhaustivement les points d'eau incendie privés existants. Cela concerne principalement les étangs privés qui pourraient être mis à disposition des sapeurs-pompiers en cas d'incendie à combattre sur notre territoire.

Pour ce faire, il est nécessaire qu'un.e élu.e se rende sur site accompagné.e d'un sapeur-pompier qui pourra valider le point d'eau suivant le volume de m³ disponible et la possibilité d'accès pour les véhicules. Cela se matérialise ensuite par une convention de mise à disposition du point d'eau privé à signer entre le propriétaire et la commune.

Pour être complet, cette convention ne peut être signée que **si et seulement si** le propriétaire donne son accord en signant la convention. Il n'y a bien sûr aucune obligation pour lui de le faire.

Nous souhaitons mener ce dispositif pour la simple raison qu'avoir des points d'eau privés répertoriés sur notre territoire est un gage de meilleure sécurité si un incendie se déclare et une source supplémentaire en terme de rapidité d'intervention.

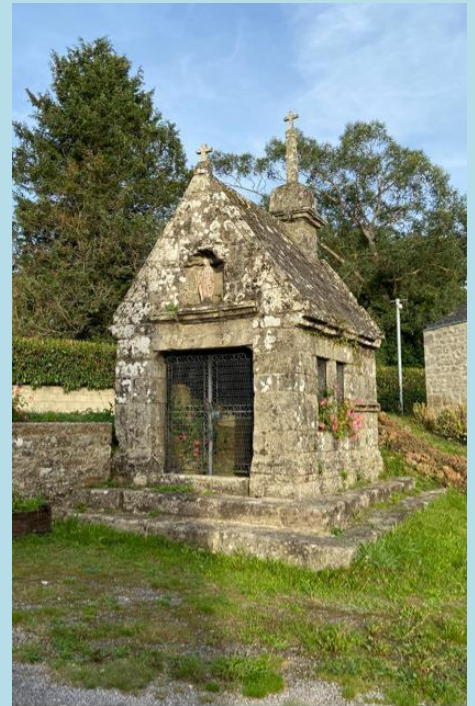
Pour nous faciliter la tâche, si vous êtes propriétaire d'un point d'eau sur la commune, vous pouvez d'ores et déjà vous faire recenser auprès du secrétariat de la mairie au 02 97 28 00 66.



L'oratoire du Clandy

Après sa visite sur site, M. Olivier CURT, architecte des bâtiments de France, a validé sans réserve les travaux définis pour la restauration de l'oratoire. Ces travaux consistent au dégradation complet des joints intérieurs et extérieurs, au nettoyage soigné à la brosse des parements intérieurs et extérieurs, à la reprise des pierres formant les marches sur les côtés Nord et Ouest, à la reprise du niveau de pierres de la rangée du haut pour inverser la pente et permettre l'évacuation des eaux de pluie, au recalage des dalles de schiste intérieur y compris le rejointoiement, au remplacement ou à la réparation des pierres de taille et des éléments sculptés si nécessité et au rejointoiement de l'ensemble des maçonneries intérieures et extérieures à base de chaux naturelle hydraulique et de sable de carrières mélangés de même teinte que la pierre (comme préconisé par M. Olivier CURT).

Le devis présenté par l'entreprise « La Lanvaudanaise » de Lanvaudan a été signé. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80% par les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, le département du Morbihan et PONTIVY Communauté.



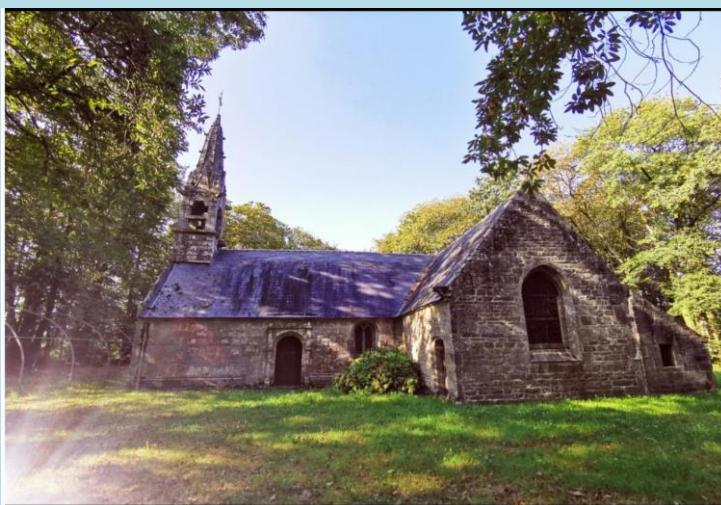
La chapelle de Saint-Jean

Alerté.e.s par les membres du comité de Saint-Jean, la commission « Patrimoine » composée d'élu.e.s de SEGLIEN a pu constater lors de sa visite sur site que des infiltrations d'eau se produisaient à l'intérieur de la chapelle de Saint-Jean dès lors que des averses survenaient.

Ayant pris contact avec un couvreur professionnel, il a été indiqué que ces infiltrations sont dues à un faîtage devenu défectueux.

Les travaux à réaliser consistent en la fourniture et la pose d'une faîtière neuve demi ronde brune sur 36 mètres linéaires ainsi que des réparations sur la toiture et un contrôle du faîtage, des rives, des solins et de la zinguerie.

Le devis présenté par l'entreprise « L'ardoise d'Or » de Séglien a été validé en conseil municipal et les dossiers de demande de subvention ont d'ores et déjà été déposés auprès de la Région Bretagne, du département du Morbihan et de PONTIVY Communauté.



La chapelle de Saint-Zénon

Comme déjà réalisé les années précédentes pour les chapelles de Locmaria, Saint-Germain et Saint-Jean et parce que ces travaux sont inscrits dans un plan pluri-annuel d'investissements, les 2 portes de la chapelle Saint-Zénon vont être restaurées.

Concernant la grande porte occidentale, ces travaux consistent en sa restauration en chêne comprenant le remplacement des parties basses des 2 ouvrants jusqu'à la traverse intermédiaire droite, le remplacement des 3 panneaux table saillante sur chaque ouvrant, le remplacement des traverses basses et intermédiaires, l'enture des montants, le remplacement des plinthes jet d'eau, le ponçage pour une remise en peinture.

Concernant la porte sud, les travaux consistent au remplacement à neuf d'une porte 2 vantaux en chêne suivant le dessin fourni par M. CURT, architecte des Bâtiments de France comprenant 4 panneaux plate bandes par vantail, imposte à panneaux en plein cintre, dormant bois avec ferrage sur paumelles, serrure à cylindre et mise en peinture.

Après décision prise en conseil municipal, le devis présenté par l'entreprise « Les charpentiers de Bretagne » de Moréac a été retenu et signé. Les dossiers de demande de subvention ont également déjà été déposés auprès des mêmes organismes financeurs que pour la chapelle de Saint-Jean



Du nouveau sur l'éclairage public dans le bourg

Le bourg de SÉGLIEN est doté de 3 armoires dédiées à l'éclairage public. Suite au dépôt de notre dossier reçu favorablement et en partenariat avec MORBIHAN Énergies, syndicat départemental d'électricité du Morbihan, celles situées près de la salle Jean FICHET et Rue du Presbytère sont dorénavant numériques et donc connectées.

Cela se traduit par une gestion beaucoup plus aisée des horaires de l'éclairage public puisque ce dispositif permet dorénavant de le faire directement depuis le secrétariat de la mairie via une application téléchargée.

Concernant la 3ème armoire située Rue des Champs, elle va aussi très rapidement bénéficier de ce dispositif. Tout comme pour les 2 autres, c'est l'entreprise GARCZYNSKI TRAPLOIR qui est chargée de procéder aux travaux.

Suite à la visio-conférence organisée par le syndicat à laquelle SÉGLIEN participait, les communes ont été informées que le nouveau contrat de fourniture d'électricité a été attribué au groupe TOTAL Énergies, seul dépositaire d'un dossier. Il a également été indiqué que par rapport au tarif pratiqué jusqu'alors, toutes les communes verront leur coût augmenter d'au moins 40 % à compter du 1er janvier 2024 !!

Conscients qu'il nous faille continuer à réaliser des économies, la décision de réduire les horaires de l'éclairage public a été prise à l'unanimité en conseil municipal.

Les nouveaux horaires validés sont les suivants :

- du lundi au vendredi : **allumage à 6h45**
extinction à 20h30
- les samedi et dimanche : **allumage à 7h30**
extinction à 20h30

Colonnes enterrées – report de la date de mise en place

Pour simple rappel, de nouvelles colonnes aériennes vont remplacer celles déjà existantes en bas du parking du cimetière et près de la salle Jean FICHET et des colonnes enterrées vont être installées près de l’atelier municipal (*voir bulletin municipal de novembre – décembre 2022 - janvier – février 2023*).

Suite à une réunion le 5 octobre 2023 à PONTIVY Communauté (*collectivité qui a la compétence « déchets »*), regroupant l’ensemble des communes du territoire qui vont bénéficier de la mise en place de colonnes enterrées, semi-enterrées et/ou aériennes, il nous a été précisé que l’entreprise ASTECH, fournisseur des colonnes enterrées et semi-enterrée, ne peut pas déplacer et mettre à disposition de techniciens pour la pose des colonnes avant le 17 novembre 2023 !

De ce fait, si les terrassements pour contenir les colonnes enterrées avaient été réalisés et considérant le danger que représentent des fouilles de près de 3 mètres de profondeur laissées ouvertes plusieurs semaines, il a été décidé de repousser l’ensemble des travaux dévolus à la mise en place de ce dispositif.

Cela induit donc un nouveau calendrier qui nous a été donné par PONTIVY Communauté et que l’on souhaite vous communiquer :

- | | |
|---|--|
| - réalisation des plateformes : | les 17 et 18 janvier 2024 |
| - pose des colonnes enterrées : | le 19 janvier 2024 (matin) |
| - pose des colonnes aériennes : | date à définir en fonction de la date de mise en service |
| - remblaiement autour des colonnes : | le 19 janvier 2024 (après-midi) |
| - réalisation des travaux de finition : | à partir du 22 janvier 2024 |

Pour être complet et profitant des travaux de terrassement à entreprendre près de la salle Jean FICHET pour la pose de nouvelles colonnes aériennes, il a été décidé que la partie aujourd’hui en stabilisé servant de stationnement pour les personnes à mobilité réduite soit enrobée ainsi que le passage derrière la salle menant au terrain de boules.



Recensement de la population ségliennaise

Comme annoncé dans le bulletin municipal précédent (*mars – avril – mai – juin 2023*), la commune de SEGLIEN va faire l'objet d'un recensement de sa population.

La campagne se déroulera sur le terrain entre le 18 janvier et le 17 février 2024.

Le double objectif poursuivi par les services de l'INSEE est de déterminer la population légale de la commune et de décrire les caractéristiques des individus et des logements.

Pour les communes de – de 10 000 habitants, le recensement exhaustif a lieu tous les 5 ans.

Les 3 grands principes du recensement sont :

- **obligatoire** : le recensement de la population est une enquête obligatoire
- **confidentiel** : les résultats sont anonymisés et la finalité des données collectées est exclusivement statistique
- **déclaratif** : les informations renseignées ne sont pas remises en cause

La collecte débute le 3ème jeudi du mois de janvier (soit le jeudi 18) et se termine le 5ème samedi qui suit le début de la collecte (soit le samedi 17 février 2024).

Dans le cadre du recensement pour SÉGLIEN, Mme Johanne PENSIVY (secrétaire de mairie) a été nommée coordonnatrice communale par arrêté municipal. Elle aura pour rôle de préparer la collecte et la communication, d'encadrer et de contrôler le travail des agent.e.s recenseurs et de clôturer la collecte puisque les questionnaires « papiers » doivent être rendus à l'INSEE le 1er mars 2024 au plus tard.

La commune doit recruter 2 agent.e.s recenseurs qui suivront une formation OBLIGATOIRE dispensée par l'INSEE sur 2 demi-journées espacées d'une semaine par la tournée de reconnaissance début janvier. L'agent.e recruté.e ne peut en aucun cas être un.e élu.e de la commune.

Celles et ceux d'entre vous qui souhaitent postuler pour ce travail d'agent.e recenseur, veuillez déposer une lettre de motivation et votre curriculum vitae au plus vite auprès du secrétariat de la mairie.

Concernant le déroulé, une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres quelques jours avant le début de la campagne de recensement. Puis, un.e agent.e recenseur vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser.

Ce document est indispensable, **gardez-le précieusement**.

Se faire recenser via internet est plus simple et plus rapide pour vous (*gain de temps, questionnaire guidé et confidentialité respectée*), pour les agent.e.s recenseurs (*pas de déplacement pour récupérer le questionnaire et moins de papier à gérer*) et pour la commune (*collecte plus rapide et suivi en temps réel*). Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Vous pourrez répondre aux questionnaires via Internet sur www.le-recensement-et-moi.fr/

Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, la réponse papier reste possible : l'agent.e recenseur passe chez vous, vous remet 1 feuille de logement et autant de bulletins individuels que nécessaire puis repassera pour récupérer les documents. À votre demande, l'agent.e recenseur vous proposera son aide.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **19 janvier 2024** :
contactez le secrétariat de la commune au 02 97 28 00 66

NOUVELLE ÉQUIPE!!!

La rentrée 2023/2024 a été placée sous le signe du changement puisque l'équipe enseignante a été complètement renouvelée.

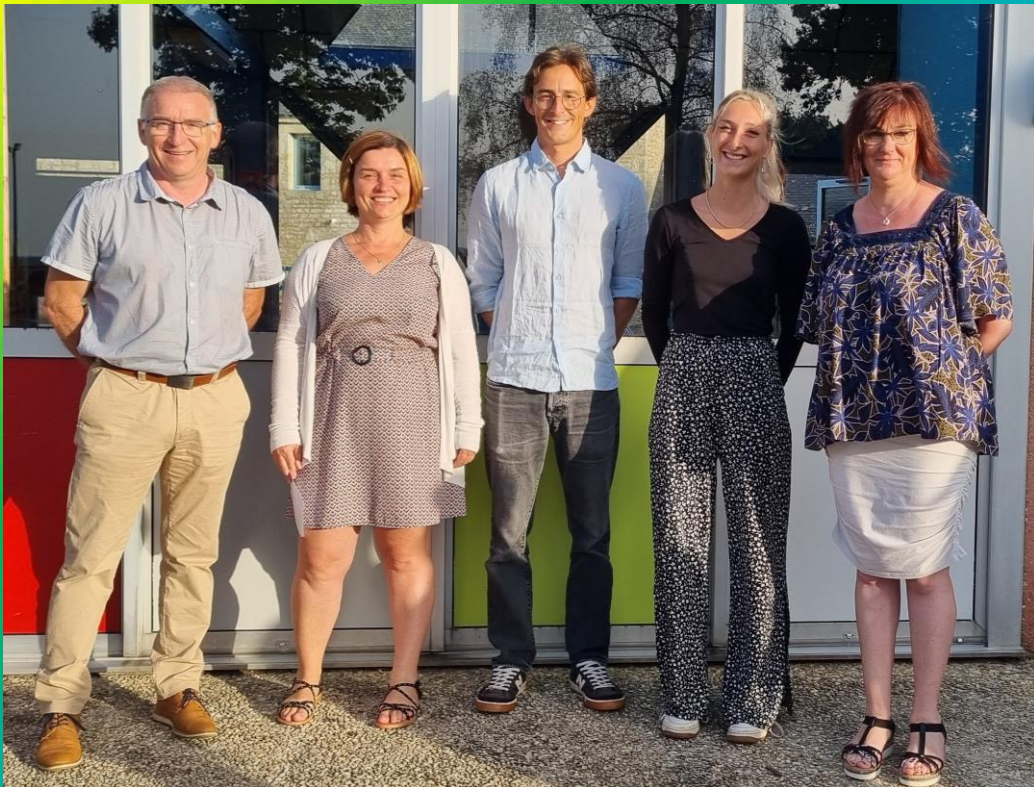
Ingrid DUBUS : directrice et institutrice des maternelles 2 jours par semaine

Perrine PIAZZA : institutrice des maternelles 2 jours par semaine

Natacha BETZY-RALY : institutrice de cycle 2

Tadzio DE VÉRICOURT : instituteur de cycle 3

Une équipe dynamique, motivée et pleine de nouvelles idées.



Cette année, les sorties avec l'USEP sont de nouveau prévues ainsi que les séances de piscine, la découverte du chant pour les maternelles avec le conservatoire de danse et de musique de PONTIVY Communauté, les séances de cinéma, l'opération « petits déjeuners » et plein d'autres événements encore.

Amicale Laïque

De l'école Arc-en-Ciel 56160 SEGLIEN

amicale.arcenciel.seglien@gmail.com

<https://m.facebook.com/100624086156505>

Bonjour à tous !



VIE
ASSOCIATIVE

Lors de l'Assemblée Générale du mardi 17 octobre 2023, le nouveau bureau a été élu.

Co-Présidents : Marc COUDRON, Isabelle LANOIX-SALIOU, Aurélie COUSIN

Co-Trésoriers : Hervé LE GALL et Julien EHOUARNE

Co-Secrétaires : Caroline LE MORZADEC et Cindy CAIL

Membres du Conseil d'Administration : Céline LE TOHIC, Alice TALHOUËT, Naïg GOHEL, Nathalie GRAIGNIC.

Nous remercions d'avance toutes les personnes qui soutiendront les projets de l'association tout au long de cette année scolaire.

Les bénéficiaires des actions de l'Amicale seront reversés à l'école pour financer les projets pédagogiques des enseignants pour les élèves : spectacles, sorties, achat de matériel...

Les idées et l'aide de tous seront les bienvenues.



Près de 40 enfants se sont retrouvés pour le traditionnel rendez-vous d'Halloween le lundi 30 octobre à l'appel de l'Amicale Laïque. Les jolis petits vampires, les sorcières et autres monstres adorables ont sillonné les rues du bourg pour récolter des bonbons qu'ils ont ensuite partagés équitablement à la cantine. L'Amicale remercie chaleureusement les habitants du bourg de Séglien qui ont réservé un très bon accueil aux enfants, ainsi que la municipalité qui leur a offert un délicieux goûter !



Les fêtes locales de Séglien :



Le comité des fêtes de Séglien a organisé 2 jours de festivités les samedi 12 et dimanche 13 août : boules, randonnée, repas, jeu gonflable, buvette et petite restauration, il y avait de quoi faire plaisir à tout le monde et passer un week-end dans une ambiance conviviale.

Le samedi, une vingtaine d'équipes a participé au concours de boules bretonnes en triplètes.

Le dimanche matin, 90 randonneurs ont répondu présents, c'était une nouveauté des fêtes locales et les marcheurs ont été ravis de fouler les beaux sentiers de Séglien sur les deux parcours de 8 et 12 km.

Dès midi, à la salle Jean Fichet, les bénévoles ont servi 270 repas, on peut dire que le poulet-frites a eu un beau succès !

Le dimanche après-midi, les jeux de boules ont réuni 30 équipes en doublettes qui se sont affrontées dans la bonne humeur !

Le président Jérôme Thomas et l'ensemble des membres du comité des fêtes se réjouissent de cette belle édition 2023 et remercient le public d'être venu aussi nombreux.

Les membres du comité de Saint-Jean se sont retrouvés le samedi 7 octobre, à la salle Saint-Joseph à Séglien, pour leur assemblée générale et le repas des bénévoles. Cette année, lors du Pardon de la chapelle Saint-Jean, le dimanche 2 juillet, 63 bénévoles avaient œuvré pour nettoyer la chapelle et ses abords, organiser la messe, préparer et servir plus de 270 repas le midi et les crêpes le soir, organiser le tournoi de boules et servir à la buvette. Cette édition 2023 est une satisfaction pour tous ! Le comité de Saint-Jean remercie ses bénévoles mais aussi les fidèles et les convives venus nombreux !

Lors de leur AG, les membres du comité de Saint-Jean en ont profité pour redéfinir leur appellation, actualiser leurs statuts et élire un nouveau bureau. Ainsi, l'association se nomme désormais BUGALE SAINT-JEAN (les enfants de Saint-Jean) et a tenu à préciser ses multiples objectifs qui ont fait l'unanimité :

- animer le Quartier de Saint-Jean
- créer du lien entre les habitants du Quartier de Saint-Jean
- faire connaître la chapelle Saint-Jean
- entretenir voire restaurer la chapelle Saint-Jean
- organiser des repas et des événements culturels dans et autour de la chapelle Saint-Jean

Le bureau a été élu : Céline Le Fur et Maxime Le Fur sont co-présidents,

Yoann Pariset est vice-président,

François Coudron est trésorier,

Christelle Le Fur est trésorière-adjointe,

Caroline Le Morzadec est secrétaire.

Des projets à plus ou moins long terme ont été évoqués comme l'achat de gobelets à l'effigie de la chapelle, la réfection de la toiture, des travaux de câblage électrique et l'achat de vaisselle supplémentaire.



*Photo : au 1er plan et dans l'ordre de gauche à droite :
Christelle, François, Caroline, Yoann, Céline, Maxime*



Le GJPP se lance dans sa 2ème saison en Groupement de jeunes toujours composé de Séglien, Guémené, APP et Priziac.

Suite à la dernière assemblée générale ordinaire, un renouvellement du bureau a donné place à de nouveaux postes à savoir :

Jacques GUILLEMOT Président

Ronan LE COUTELLER Vice-président

Jérôme GOEMAES secrétaire

Manue LE ROUX trésorière

Cécile LE MOUAL trésorière adjointe ainsi que de nombreux bénévoles membres actifs.

Avec un effectif stable autour de 150 licenciés de moins de 18 ans, le GJPP maintient son objectif à savoir, faire de nos jeunes l'avenir de nos clubs !

Vive le GJPP



Le samedi 19 août, 114 marcheurs étaient au départ de la randonnée intitulée "Sur les sentiers de Saint-Germain". Le groupe a découvert une magnifique campagne et des sentiers très agréables en sous-bois et au bord du ruisseau du Moulin Pont Houarn. Des explications sur la stèle et sur la chapelle de Saint-Germain, une présentation de la discipline d'endurance équestre ont animé le parcours. Le point de vue de la butte de Manéguegan a conquis les marcheurs qui ont pu observer de très haut un panorama sur lequel on distinguait les paysages de Guémené, Langoëlan, Ploërdut, et Locmalo. La collation intermédiaire offerte par l'association d'animation du pays pourlet et le pot de fin de rando organisé par la municipalité ont régalé les randonneurs. La chapelle Saint-Germain était ouverte aux visiteurs. Le maire Laurent Ganivet, l'adjoint au patrimoine Patrick Pomme et le président de l'association Michel Bouchilloux remercient sincèrement tous les bénévoles qui ont débroussaillé les chemins, préparé et encadré la rando, sans oublier les agriculteurs et les riverains qui ont réservé un très bon accueil aux nombreux marcheurs venus découvrir leurs terres.





Journées européennes du patrimoine : "Saint-Jean en musique" à la chapelle Saint-Jean à Séglien.

Dimanche 17 septembre, de 10h à 17h, la chapelle était ouverte au public. Les visiteurs ont été charmés dès leur arrivée devant la chapelle Saint-Jean lovée dans son écrin de verdure. Le statuaire très riche et de belle qualité ainsi que les vitraux ont interpellé les familles venues découvrir ou redécouvrir cette chapelle. De plus, l'abécédaire composé de 26 panneaux parsemés parmi les arbres entourant la chapelle a beaucoup plu aux visiteurs : il s'agissait d'informations et d'anecdotes sur le patrimoine local collectées et mises en valeur grâce à des photographies et des illustrations. Les lettres de l'alphabet avaient été décorées par les écoliers de la classe Maternelle en Juin dernier.

Une bonne soixantaine de personnes sont venues écouter les prestations musicales et chantées à partir de 14h15. Ainsi, les 5 chanteuses de l'atelier chant de Danserien Bro Klegereg ont débuté le spectacle dans la chapelle avec des chants en français et en breton et une réelle complicité avec le public.

Le duo lunan André et Noyale Lefebvre ont pris le relais et ont envoûté le public : deux voix magnifiques, un duo évident qui a tenu le public en haleine tout au long de sa prestation en français et en breton, beaucoup d'émotion !

Puis, la chorale ELAH a brillamment interprété un répertoire varié : l'hymne à l'amour d'Edith Piaf, Hallelujah de Léonard Cohen, Kenavo, Santiano...

La journée s'est clôturée par les chants bretons du très sympathique trio "Sar ar Scorv" entre anecdotes et chants pourlet, le public ne pouvait qu'être sous le charme.

Une très belle journée à Séglien, dans le cadre des journées européennes du patrimoine !



Pardon de Saint Zénon

Malgré l'heure matinale, nous étions TRES contents de pouvoir nous retrouver en paroisse pour ce Pardon annulé (comme beaucoup) l'année dernière. L'assemblée paroissiale, à laquelle s'étaient joints les fidèles des paroisses voisines, était bien présente pour participer, et le comité du quartier a offert le verre de l'amitié pour clôturer cette rencontre précieuse à nos yeux.

Pardon de Saint Germain

Le dimanche 25 juillet, la chapelle de St Germain, bien nettoyée et décorée avec goût par les bénévoles du quartier, a accueilli les fidèles du Pardon. La cérémonie était présidée par Marc Jouan, diacre de notre secteur ; Accompagnée par Greg à l'orgue, cette célébration a été priante et chantante. Malheureusement, à cause de la pluie, la procession a dû être annulée.

Le comité de St Germain a offert le pot de l'amitié dans la chapelle. Merci à tous pour l'organisation .

Pardon de Notre Dame de Lorette

Cette année encore, nous avons fêté la Sainte Patronne de notre paroisse en ce jour de Pardon. Durant la cérémonie les cantiques ont été chantés en Breton et en Français avec ferveur et soutenus. Le Père Claude, en bon Pasteur nous a accompagnés tout au long de cette belle journée. Nous l'en remercions. La procession a fièrement suivi son périple autour de l'église et de la place. La croix, la bannière, Notre Dame de Lorette étaient portées par des hommes en costume Breton tandis que les jeunes filles et les femmes faisaient un cortège ayant fière allure dans leurs atours, leurs coiffes et leurs tabliers brodés.

Tout le monde s'est ensuite retrouvé à la salle polyvalente pour partager un bon repas, apprécié de tous. Nous étions une grande famille réunie pour le repas de fête.

Pardon du Clandy

En ce beau dimanche du mois d'août, c'était au tour de Notre Dame des sept douleurs d'être honorée. Selon la tradition, les chants en breton, latin et Français ont résonné avec ferveur. Autrefois ce lieu servait de refuge aux malades contagieux et aujourd'hui tous les fidèles présents apprécient ce lieu champêtre qui incite au recueillement.

Pardon de LOCMARIA

Le pardon s'est déroulé sous un soleil radieux et a commencé par la procession à la fontaine, derrière la croix et la vierge portée par Julie et Emeline. Les fidèles ont descendu le chemin soigneusement nettoyé par les bénévoles pour s'y rendre. Le Père Claude a donné la bénédiction, puis l'assemblée s'est rendue à la chapelle pour la suite de la messe. Une vente de gâteaux étaient organisée à la sortie, et les personnes ont pu se retrouver entre amis ou en famille pour le verre de l'amitié.

Cette année le repas de crêpes a pu être organisé sous le hangar, généreusement prêté par son propriétaire. De nombreux convives ont pu se régaler les papilles. Dans l'après-midi, un château gonflable était à la disposition des enfants ainsi que quelques jeux en bois auxquels ont aussi participé des adultes. Et petite nouveauté cette année, un magnifique concert a eu lieu la veille dans la chapelle ; avec Elodie Jaffré au chant traditionnel, Awena Lucas à la harpe devant une cinquantaine de personnes. Le comité remercie les bénévoles qui se sont investis, sans qui rien ne serait possible.

CYCLO CROSS

LE DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2023

SÉGLIEN

BOIS DE COET EN FAO

ENTRÉE

5€

**(AVEC TOMBOLA
GRATUITE)**

12h45 : ÉCOLE DE VÉLO

13H45 : MINIMES

14H30 : CADETS

15H30 : ESPOIRS – SÉNIORS – JUNIORS – DAMES

CONTRÔLE DES ÉPREUVES
PAR L'UC INGUINIEL

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

Org : COMITÉ DES FÊTES DE SÉGLIEN